



24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 1 de l'ordre du jour : Décisions et conclusions

Gouvernements locaux et droits de l'homme

Genève, le 26 septembre 2013

Commentaire général de la Suisse pour le projet de résolution L.2

Monsieur le Président,

La délégation suisse remercie les auteurs principaux de cette résolution, le Chili, l'Egypte, la République de Corée et la Roumanie pour la présentation de la résolution L.2 sur les gouvernements locaux et les droits de l'homme.

Nous considérons le sujet abordé par cette résolution comme particulièrement pertinent, spécialement pour des pays comme la Suisse où les autorités locales ont des responsabilités spécifiques en ce qui concerne la protection et la promotion des droits de l'homme.

La Suisse soutient cette résolution. Néanmoins, nous aurions préféré que la résolution s'adresse explicitement à toutes les autorités locales et ainsi clairement aussi aux pouvoirs législatifs et judiciaires. Pendant les consultations informelles nous avons été assurés par les auteurs principaux de cette résolution que effectivement toutes les autorités locales sont concernées par ce texte. La Suisse a ainsi pu co-parrainer cette résolution.

Merci Monsieur le Président.